

SOUS LA DIRECTION DE CHRISTINE BARATS

Manuel d'analyse du web

ARMAND COLIN

Maquette de couverture : Raphaël Lefeuve

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	 <p>DANGER LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	--	--

© Armand Colin, 2016, 2017 pour cette nouvelle présentation

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN : 978-2-200-61944-2

www.armand-colin.com

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les auteurs

Christine BARATS, sciences de l'information et de la communication, université Paris Est Créteil (UPEC), Céditec et université Paris Descartes, Sorbonne Paris Cité.

Gersende BLANCHARD, sciences de l'information et de la communication, université Lille 3, GERIICO.

Thomas BEAUVISAGE, sociologie, Orange Labs.

Julia BONACCORSI, sciences de l'information et de la communication, université Lumière Lyon 2, Elico.

Étienne CANDEL, sciences de l'information et de la communication, université Paris-Sorbonne, CELSA, GRIPIC.

Maxime CREPEL, sociologie, Sciences Po-Institut d'Etudes Politiques, Médialab.

Éric DAGIRAL, sociologie, université Paris Descartes, Sorbonne Paris Cité, CERLIS.

Olivier ERTZSCHEID, sciences de l'information et de la communication, université de Nantes, IUT de La Roche-sur-Yon.

Pierre FIALA, sciences du langage, université Paris Est Créteil (UPEC), Céditec.

Simon GADRAS, sciences de l'information et de la communication, université Lumière-Lyon 2, Elico.

Gabriel GALLEZOT, sciences de l'information et de la communication, université de Nice Sophia Antipolis, Urfist, I3M.

Gustavo GOMEZ-MEJIA, sciences de l'information et de la communication, université François Rabelais, IUT de Tours, CITERES.

Fabienne GREFFET, science politique, université de Lorraine, IRENEE-Nancy et Pacte-Grenoble.

Josiane JOUËT, sociologie, sciences de l'information et de la communication, université Panthéon-Assas Paris II, CARISM.

Guillaume LATZKO-TOTH, sciences de l'information et de la communication, LabCMO, université Laval, Canada.

Jean-Marc LEBLANC, sciences du langage, université Paris Est Créteil (UPEC), Céditec.

Coralie LE CAROFF, sciences de l'information et de la communication, université Panthéon-Assas Paris II, CARISM.

Clément MABI, sciences de l'information et de la communication, université de Technologie de Compiègne, Costech.

Dominique MAINGUENEAU, sciences du langage, université Paris-Sorbonne, STIH.

Olivier MARTIN, sociologie, université Paris Descartes, Sorbonne Paris Cité, CERLIS.

Laurence MONNOYER-SMITH, sciences de l'information et de la communication, université de Technologie de Compiègne, Costech.

Sylvain PARASIE, sociologie, université Paris Est Marne-la-Vallée, LISIS.

Jean-Christophe PLANTIN, sciences de l'information et de la communication, université du Michigan, School of Information.

Serge PROULX, sociologie, sciences de l'information et de la communication, université du Québec à Montréal, Canada, Centre inter-universitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST).

Brigitte SIMONNOT, sciences de l'information et de la communication, université de Lorraine, CREM.

Malika TEMMAR, sciences du langage, université de Picardie, université Paris Est Créteil (UPEC), Céditec.

Stéphanie WOJCIK, sciences de l'information et de la communication, université Paris Est Créteil (UPEC), Céditec.

Pourquoi un manuel sur le web ?

Christine BARATS

TROIS ANS après la publication de la première édition de ce manuel, l'acuité des enjeux méthodologiques et épistémologiques liés à l'analyse du web ne s'est que renforcée. Les travaux en sciences humaines et sociales (SHS) sur l'analyse du web ont confirmé la fécondité de leurs approches et nous avons souhaité proposer une nouvelle édition, actualisée et augmentée, avec par exemple un nouveau zoom à la suite du chapitre 1.

Cet ouvrage est le fruit d'une aventure collective¹ : celle de proposer un manuel qui aborde concrètement les méthodes et les terrains pour l'observation et l'analyse du web². Le choix d'un manuel s'est rapidement imposé en raison de l'absence d'un ouvrage de cette nature et ce, malgré la richesse et la fécondité des réflexions et des recherches menées en sciences humaines et sociales (SHS), tant en France qu'à l'étranger³. En effet, les travaux d'étudiant(e)s ou de chercheurs(euses) se multiplient et

1. Nous voudrions très chaleureusement remercier celles et ceux qui ont permis à cette aventure de voir le jour. Merci aux auteur(e)s qui ont accepté de relever le défi de cet exercice d'écriture difficile qu'exige le double effort de réflexivité et de pédagogie ; merci aux membres du Céditec, à sa codirectrice et à son codirecteur, Caroline Ollivier-Yaniv et Dominique Ducard, à ses chercheurs(euses), en particulier Dominique Desmarcheliers, Aude Gerbaud, Alice Krieg-Planque, pour le temps qu'ils ont consacré à ce projet et pour l'enthousiasme que nous avons partagé, merci également à Marie Pérès-Leblanc pour son travail sur les illustrations

2. Le web, contraction de World Wide Web, littéralement la « toile (d'araignée) mondiale », désigne les applications grand public issues du réseau Internet. Par commodité, nous utiliserons le terme « web » de manière générique. Voir, *Le Temps des Médias*, n° 18, printemps 2012, « DOS-SIER : Histoire de l'Internet, l'Internet dans l'histoire ».

3. Voir par exemple, Christine Hine, *Virtual research methods*, London, Sage, 2013 ; Richard Rogers, *Digital methods*, Cambridge, MIT Press, 2013. Les références bibliographiques proposées par chaque chapitre ou zoom précisent l'état des lieux.

la place qu'occupe le web, en tant que dispositif sociotechnique, dans les sociétés du XXI^e siècle¹, n'est plus à démontrer, suscitant une demande de savoirs et de savoir-faire sur les conditions méthodologiques de collecte de « données » ou d'« observables » issus du web, ainsi que sur le choix d'outils ou de techniques d'investigation applicables au web.

L'ouvrage a deux principaux objectifs. En premier lieu, présenter un état des savoirs actualisé, car fondé sur des travaux de recherche récents sur l'observation et l'analyse du web en SHS. Il vise également à donner des références, tant méthodologiques que théoriques, aux étudiant(e)s avancé(e)s et aux chercheurs(euses) dont les questionnements ou les objets de recherche abordent ou intègrent le web.

Le parti pris de cet ouvrage est donc délibérément pédagogique : chaque auteur(e) explicite ses pratiques de chercheurs(euses) et les conditions méthodologiques nécessaires à la connaissance scientifique. Il s'adresse aux étudiant(e)s qui débutent une recherche afin de les accompagner dans la construction de leur « terrain », tout autant qu'aux chercheurs(euses) confirmé(e)s ou aux enseignant(e)s en SHS qui souhaitent nourrir leur réflexion par des approches « concrètes », tenant compte des spécificités du web. Le web est appréhendé dans ce manuel comme un dispositif sociotechnique au travers duquel peuvent être analysés contenus, pratiques sociales, usages, flux. Les contributions décrivent certains moments clefs d'une recherche² : le choix du cadre d'analyse, l'élaboration des hypothèses, la définition, puis le recueil des « observables » et leurs interprétations ou analyses à l'aide d'outils de visualisation (graphes lexicaux, graphes de sites...). Elles explicitent certaines mesures du web (d'audience, de réception, de pratiques, de flux) et présentent, en situation, les conditions d'emploi d'outils méthodologiques communs aux SHS, comme l'entretien, le questionnaire ou les techniques d'observation. La variété des objets étudiés et de leurs approches (information-communication, linguistique, sémiologie, sciences du langage, sociologie, science politique) implique différents points de vue, afin d'appréhender la complexité des dispositifs web et de leurs usages.

Pour préciser les intentions qui ont précédé la réalisation de cet ouvrage, soulignons qu'il n'a pas pour prétention d'adopter un regard surplombant pour recenser les méthodologies applicables à l'étude du

1. Citons pour illustrer quelques chiffres extraits de l'enquête du CREDOC (« La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française », novembre 2014) : l'accès à Internet des ménages depuis leur domicile est passé de 14 % en 2000 à 75 % en 2011 et 82 % en 2014.

2. Sur les étapes sociologiques, voir Luc Van Campenhoutt et Raymond Quivy (en coll. avec Jacques Marquet), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 4^e édition, 2011 (1995) et le *Guide de l'enquête de terrain*, de Stéphane Beaud et Florence Weber, Paris, La Découverte, 4^e édition augmentée, 2014.

web, ni de proposer un « kit », plus ou moins complet, de méthodes prêtes à l'emploi pour étudier tel ou tel aspect du web. Refusant le piège du catalogue de méthodes, l'ouvrage invite à la curiosité et au questionnement face aux « terrains » complexes du web et à la nécessité de construire des méthodes adaptées aux objets et phénomènes étudiés et aux particularités du web.

Pluralité des « terrains » du web et apports des SHS

Si le terrain est au cœur des SHS, il est également au cœur de cet ouvrage. C'est pourquoi l'ouvrage propose aux lecteurs(trices) différentes approches et outils applicables au web afin de s'approprier et de construire « sa » méthode, en fonction de « son » objet d'étude, de « sa » problématique, de « ses » hypothèses de travail et du cadre théorique choisi. Les contributions des chercheurs(euses), spécialistes reconnu(e)s nationalement ou internationalement, ont été conçues et rédigées avec l'ambition d'explicitier la construction de leurs approches et de leurs méthodes, en d'autres termes de mettre au jour les « ficelles » du métier de chercheur¹. La tonalité des vingt-deux contributions répond à une volonté didactique, sans céder pour autant à une simplification ou à une idéalisation de la recherche qui, dans sa mise en œuvre concrète, s'accompagne souvent de tâtonnements ou de phases exploratoires, non exempts de difficultés ou de contretemps. Les contributions sont illustrées par des exemples ; elles soulignent l'intérêt et les limites des cadres choisis. Les enjeux épistémologiques et heuristiques de méthodologies et de notions empruntées à différentes disciplines comme les sciences de l'information et de la communication, les sciences du langage, la linguistique, la sémiologie, la sociologie, les statistiques et la science politique sont explicités. Il s'agit de rendre accessibles aux lecteurs(trices) des questionnements spécifiques à certaines disciplines qui proposent des notions et outils pour observer et analyser le web, afin d'éviter les interprétations erronées, la construction d'artefacts, ou encore l'effet « boîte noire » liés à la dimension technique du web. Si les étapes d'une recherche en SHS prennent des formes spécifiques dans le cas du web, les approches présentées ne sont ni technocentrées, ni sociocentrées, mais tiennent compte de la dynamique du web, de la pluralité, de l'hétérogénéité, de l'ubiquité ainsi que de la porosité des dispositifs et des pratiques. Et si

1. Nous faisons ici allusion à la démarche adoptée par Howard Becker telle que décrite dans son ouvrage : *Les Ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales* (La Découverte, 2002).

les auteur(e)s appréhendent le web différemment, en fonction de leurs objets d'étude et de leur formation, ils partagent un même souci : celui d'articuler la dimension technique à ses manifestations, configurations et appropriations sociales, considérant que la technique façonne le corps social tout autant qu'elle est façonnée par ce dernier.

Il s'agit d'examiner ce que change le web dans le choix et l'appropriation de méthodes issues des SHS afin de répondre aux questions que les chercheurs(euses) en SHS sont amené(e)s à se poser : Quelle place accorder à la dimension technique ? Comment constituer et collecter des « observables » ? Le web serait-il hypermnésique et imposerait-il un devoir de sélection ? Existe-t-il des « genres » propres au web ? Comment repenser les notions de « documents », de « données » ? Comment accéder aux enquêté(e)s ou construire des grilles d'observation ? Comment comprendre et interpréter les mesures issues du web et sur le web ?

Manuel : mode d'emploi

Les questionnements que pose le web sont nombreux et exigent une posture réflexive, souvent animée d'un esprit créatif, pour trouver des réponses fiables aux difficultés que le chercheur rencontre en allant, au propre comme au figuré, sur le terrain. Ce sont aussi ces difficultés et ces hésitations qui ont nourri ce projet et l'envie de rassembler différents regards et approches, dont la diversité et la fécondité témoignent de l'intérêt des SHS pour cet objet pluriel qu'est le web. Pour rendre compte de cette diversité, plus de vingt contributions se sont avérées nécessaires, structurées en trois parties : questions interdisciplinaires ; contenus et usages ; mesures et outils de quantification. Les onze chapitres qui composent ces trois parties sont complétés par des « zooms », repérables par leur format et par leur titre : ils abordent dans le détail certains résultats ou outils. Pour répondre à la dimension pratique de ce manuel et faciliter sa prise en main, les auteur(e)s se sont appuyé(e)s sur leurs pratiques d'enseignant(e)s et de chercheurs(euses) et ils ont opéré des choix pour simplifier leur propos et en faciliter la compréhension.

La première partie aborde des questions interdisciplinaires, posées en amont de la recherche, lors de la définition de l'objet et de la prise en compte des spécificités du web. Elle rassemble quatre chapitres présentant les principaux enjeux liés à l'analyse du web : la notion de dispositif sociotechnique ; la prise en compte des dimensions éthiques de la recherche sur le web et avec le web ; le rapport à l'archive et à la mémoire dans un contexte de potentielle hypermnésie du web ; enfin la question

des genres appliqués au web, question qui, depuis l'Antiquité, accompagne les différents dispositifs communicationnels.

Les deuxième et troisième parties se situent au moment de l'observation et de l'interprétation des résultats. Elles se distinguent par le choix des approches et des « observables » et mettent l'accent sur les conditions de constitution des « données », ainsi que sur le choix des outils d'analyse.

La deuxième partie porte sur les contenus et les usages du web (quatre chapitres). Elle privilégie des approches propres à l'analyse de discours à la française, à la sémiologie, aux sciences de l'information et de la communication, à la sociologie et à la science politique. Elle examine les modalités de définition des « observables » et propose différents cadres d'analyse. Les objets étudiés relèvent des contenus du web (textes, images et signes du web), de leurs conditions de circulation et d'analyse, ainsi que de leurs pratiques sociales. Comment constituer des corpus web et issus du web ? Comment analyser les signes du web (signes passeurs, bouton « Like ») ? Comment construire des grilles d'observation ethnographique en ligne ? Comment saisir les formes de participation politique en ligne ?

La troisième partie aborde spécifiquement la question de la mesure et de la quantification du web, à la fois sous l'angle des pratiques et des flux. Trois chapitres explicitent les principaux outils et méthodes pour compter, mesurer et observer les pratiques numériques. Le neuvième chapitre présente les principaux outils de quantification ainsi que leurs apports et leurs limites. Le dixième chapitre examine les outils de mesure d'audience des sites web et les usages qui en découlent. Enfin, le onzième chapitre s'intéresse à la cartographie du web, en mettant l'accent sur la dimension heuristique de la comparaison entre les cartes du web (graphes de sites) et les cartes géographiques.

L'organisation didactique de l'ouvrage suggère différents parcours de lecture : un parcours par le sommaire et les problématiques qu'il propose, un parcours grâce à l'index et à ses nombreuses entrées. Autant de chemins de découverte et de modes de questionnement sur un objet de curiosité et d'intérêt commun, à partager.

PARTIE 1

Web et SHS : questions interdisciplinaires

Chapitre 1

Le web comme dispositif : comment appréhender le complexe ?

Laurence MONNOYER-SMITH,
université de Technologie de Compiègne

APPRÉHENDER LE WEB en Sciences Humaines et Sociales (SHS) revient à vouloir saisir une réalité techniquement complexe et socialement construite, non pas seulement en ce qu'il donne à voir de pratiques qui peuvent émerger de l'observation sociosémiotique, mais également en ce qu'il *instaure* un ensemble de médiations de natures différentes (Latour, 2010). En tant qu'objet de recherche, le web se caractérise donc par son épaisseur sociotechnique qui, à la fois, contribue à structurer des médiations en son sein (médiations en ligne) et à l'extérieur (médiations hors ligne), et résulte lui-même de cet ensemble de médiations qui participent à en tracer les contours (techniques, fonctionnels et d'usage). Il convient de bien prendre la mesure des relations de médiations complexes qui contribuent à façonner le web tout autant qu'elles sont contraintes par lui et d'en tirer des conséquences, tant sur le plan théorique que sur le plan méthodologique, pour qui souhaite interroger les pratiques qui se développent en ligne. Ceci nous permettra en effet d'éviter deux écueils importants dans la démarche de recherche : la tendance à la *réification* et la tendance à la *naturalisation*.

La tendance à la *réification* consiste à « faire comme si » le web pouvait être considéré comme une réalité monolithique extérieure aux acteurs

qui l'utilisent et s'en saisissent comme d'un objet neutre afin de lui donner un sens à travers l'instrumentalisation sociosémiotique qu'ils en font. De nombreux travaux portant sur l'analyse des pratiques politiques en ligne ont, par exemple, pêché par excès de réification, en particulier dans les premiers temps, dans les années 1990. Le web, et en particulier l'internet, est alors parfois perçu comme un outil manipulable par les pouvoirs publics pour résoudre un certain nombre de problèmes, dont celui de la crise de la représentation et de la participation (Negroponte, 1995 ; Rheingold, 1995 ; Corrado, Firestone, 1996 ; Fischer, 1996 ; Poster, 1997). Comme instrument de politique publique, les potentialités du web sont ainsi mobilisées par diverses institutions, comme l'Union Européenne pour promouvoir une *société de l'information* (Rapport Bangemann, 1994) puis de *la connaissance* (stratégie de Lisbonne, 2000) qui vise avant tout à faire évoluer les structures économiques dans le cadre d'une économie mondialisée (Massit-Folléa, Méadel, Monnoyer-Smith, 2011). À l'inverse, d'autres auteurs mettent en évidence l'absence d'effets qu'aurait l'usage d'internet sur les pratiques politiques (Bimber, 2001 ; Hill & Hughes, 1998 ; Scheufele & Nisbet, 2002) donnant ainsi naissance au célèbre « *politics as usual* » de Margolis et Resnick (2000). Quelle que soit la nature du déterminisme technique affiché (techno-utopiste ou dystopique), ces approches ont pour point commun de réifier le web et d'oblitérer l'instanciation des médiations sociotechniques qu'il produit et dont il est issu¹.

Si cette approche a fait long feu, elle laisse néanmoins des traces dans certains travaux de politistes actuels qui s'interrogent par exemple sur les effets de l'inflation informationnelle sur le niveau moyen de connaissances politiques dont disposent les citoyens (Prior, 2005, 2007 ; Benett, Iyengar, 2008). Le web est ici compris comme un ensemble atomisé d'informations dans lequel les internautes circulent *via* des moteurs de recherche abolissant toute sérendipité susceptible d'apporter, comme au temps de la télévision, des connaissances politiques aux citoyens. Or, comme le souligne Andrew Chadwick (2012), d'autres travaux, qui s'appuient sur des analyses fines des pratiques des acteurs et qui abordent la complexité de l'écologie du web, mettent en évidence qu'on ne saurait se restreindre à une analyse en termes de causalité (impact de l'usage sur la connaissance) pour comprendre la nature des médiations qui se jouent à travers les usages d'internet.

1. Ce n'est pourtant pas faute de productions scientifiques sur la création du réseau qui s'attachent à décrire très finement son émergence et les choix normatifs et techniques dont il est issu (Leiner et alii, 1997 ; Abbate, 2000 ; Hafner et Lyon, 2000 ; Cardon et Granjon, 2010).

L'autre écueil est la tendance à la *naturalisation*. Il consiste à envisager le web comme un aplatissage des relations de médiations dont il est issu sans prendre en considération l'ensemble hétérogène et évolutif de ses composantes, qu'elles soient techniques ou sociales. S'il ne fait de doute pour personne que le web est par nature évolutif dans le temps (en termes de contenus, d'infrastructures et de protocoles techniques), en revanche, les conséquences de son caractère composite sont parfois obliérées lorsqu'il s'agit d'étudier certaines pratiques dans une situation donnée à un temps *t*. Parce que ce qui est donné à voir en ligne (un construit sémiotique, une expression éditoriale, une trace d'usage, un lien hypertexte, etc.) est le résultat d'un ensemble de médiations sociotechniques, on ne saurait conclure d'une seule appréhension des signes et des traces laissées par les concepteurs ou les usagers sur le web une explication unique en termes de stratégie d'acteurs ou de constructions de collectifs, sauf à surinterpréter les pratiques sociales. Ainsi, ce qui est plié dans le web et reste invisible en surface dans les écrits d'écran est bien un construit sociotechnique qu'il convient de déplier pour le rendre intelligible. Comme le souligne Yves Jeanneret (2013), « la trace déborde du côté de l'icône et du symbole : elle engage une scène figurative (patine, empreinte, inscription) et se traduit médiatiquement par des écritures (engramme, inscription, tracé). Dès lors la déconstruction de l'évidence de la trace met en évidence un "allongement des médiations" nécessaires pour passer de pratiques d'écriture et d'inscriptions multiples à une représentation de ce qu'est un contenu informationnel, une identité sociale, un usage culturel ». C'est bien de cela dont il s'agit sur le web : déconstruire l'évidence de la trace pour mettre en lumière le tissu de médiations qui, comme la partie émergée de l'iceberg, produit la trace qui est donnée à voir au chercheur. Aller au-delà et en deçà du web constitue donc une nécessité pour l'appréhender.

À la différence d'autres disciplines des SHS, les Sciences de l'Information et de la Communication (SIC), en tant que pratique scientifique, « s'attachent » à la dimension technique des objets concrets « qui sont travaillés de l'intérieur par une complexité et une hétérogénéité qui en fait des hybrides de science et de technologie » (Davallon, 2004 : 33). En ce sens, en suivant le raisonnement de Jean Davallon, le web, appréhendé comme objet de recherche, doit être entendu comme un « composite » (Le Marec et Babou, 2003), c'est-à-dire un complexe hétérogène de pratiques, d'organisations, de savoirs, de normes et de machines qui instancie le web et l'ensemble des formes sociosémiotiques qui s'expriment

notamment dans les écrits d'écran. Une approche communicationnelle du composite vise alors à saisir la dimension communicationnelle des médiations techniques à l'œuvre en son sein : comment elles sont matérialisées, institutionnalisées, instrumentalisées, sémiotisées et comment elles construisent des formes d'exercice du pouvoir entre les acteurs. L'originalité des SIC réside alors bien dans son aptitude à *tenir ensemble* la dimension technique du web, replacée dans son environnement sociotechnique, *ainsi que* l'ensemble complexe des médiations socio-techniques qui le font exister.

Faire *science* et *sens* de cet enchevêtrement nécessite pour le moins quelques concepts pour l'appréhender. Je proposerai ici de recourir à celui de *dispositif*, dans une acception sans doute un peu singulière puisque l'histoire de sa genèse ne le prédispose pas tout naturellement à une opérationnalisation empirique telle que j'ai eu l'occasion de la faire dans des travaux récents. Dans les paragraphes qui suivent, je vais donc m'attacher à présenter les facettes de ce concept tel qu'il a été progressivement façonné par Michel Foucault. Nous verrons ensuite comment le concept fut reconstruit par Gilles Deleuze et quel fut selon moi son apport essentiel. Enfin, j'essaierai de montrer comment les différentes dimensions du dispositif tel qu'ainsi conceptualisé peuvent être opérationnalisées pour analyser certaines pratiques en ligne, notamment les pratiques politiques participatives¹.

1. La singulière (in)fortune du concept de dispositif

Avant même de devenir un concept foucauldien, le terme de dispositif appartient au vocabulaire militaire (ensemble de moyens et de mesures mobilisés en fonction d'un projet ou à des fins stratégiques), juridique (partie finale d'un jugement) ou encore technique (parties d'un appareillage technique dont l'assemblage permet de le faire fonctionner). On le verra, Michel Foucault avait certainement en tête ces diverses acceptions du terme lorsqu'il a cherché à caractériser à la fois un phénomène, des énoncés, des techniques, et des institutions. Pourtant, la notion reste très ambiguë puisque son usage courant se traduit par une dénaturation partielle de la pensée du philosophe sans même l'interroger. Ainsi, dans

1. Les exemples utilisés dans cet article sont largement issus d'un travail collectif réalisé dans le cadre d'un contrat au sein du programme *Concertation, Décision, Environnement*, financé par le ministère de l'Environnement. Le rapport final *Formats de l'expression citoyenne dans les procédures locales de concertation en environnement : une comparaison européenne*, 2012, est disponible en ligne : <http://www.slideshare.net/stephanie6876/rapport-final-cdelms>

le domaine scientifique, son usage relève régulièrement de la citation obligatoire sans que la terminologie ne soit véritablement pensée.

1.1. Le dispositif vidé de sa substance

Le dispositif est devenu une notion clé dans de nombreux domaines scientifiques, qu'il s'agisse des sciences de l'information et de la communication, des sciences de l'éducation, de la sociologie (en particulier de l'innovation), ou de la science politique. La raison du recours régulier au terme lui-même est certainement liée à la « technicisation croissante de notre environnement » (Leblanc, 1999 : 233) et aux développements des travaux, dans de nombreuses disciplines, ayant pour objectif l'analyse des processus de médiations entre acteurs qui s'organisent autour de technologies et d'artefacts techniques.

Pour autant, il faut reconnaître que son usage reste parfois impensé ou au mieux partiel, faute d'avoir pris la mesure de l'épaisseur du concept et d'en préciser la généalogie. On en voudra pour seul exemple la livraison d'un numéro marquant de la revue *Politix* qui, si elle a pour titre « Dispositifs participatifs » (2006, n° 75), s'intéresse en fait aux procédures participatives dont elle se propose « d'ouvrir la boîte noire », de prendre au sérieux les techniques, les « “équipements” de la démocratie (...) » (Blondiaux, Cardon, 2006 : 5). Sans resituer le concept dans toute son épaisseur, les auteurs s'inscrivent bien dans cette intuition conceptuelle que les techniques participatives construisent des rapports de médiations spécifiques et qu'il convient de les déplier pour les analyser.

Le concept de dispositif est à la fois plus riche et plus heuristique si on veut bien prendre soin de ne pas le tronquer de l'une de ses dimensions constitutives.

Depuis leur naissance dans les années 1970, on doit reconnaître aux sciences de l'information et de la communication et aux sciences de l'éducation le mérite d'avoir réinterrogé régulièrement le concept, constaté la disparité de ses usages, des méthodologies d'analyse auxquelles il a donné prise et des postures épistémologiques qu'il vient soutenir. Ainsi, un colloque organisé à l'université catholique de Louvain par le GReMS¹ et le GRAME² en avril 1998 sur « Dispositifs et Médiations des Savoirs » a rassemblé plus de 200 chercheurs de disciplines très variées sur les acceptions et les mobilisations du concept dans leurs

1. Groupe de Recherche en Médiation des Savoirs, université Catholique de Louvain

2. Groupe de Recherche sur l'Apprentissage des Médias et l'Éducation, université de Paris 8. Le groupe appartient à l'EA du CEMTI (Centre d'étude sur les médias, les technologies et l'internationalisation).

champs de recherche. Cette rencontre a donné lieu à la publication l'année suivante d'une livraison spéciale de la revue *Hermès*¹ qui met en évidence les glissements conceptuels qui se sont opérés depuis vingt ans sur l'approche foucauldienne des dispositifs. Dix ans plus tard, le Centre de Recherche sur les Médiations (CREM) de l'université de Lorraine publie *les dispositifs d'information et de communication*, un ouvrage résultant de travaux du laboratoire portant exclusivement sur le concept de dispositif et son actualisation dans le champ de l'information et de la communication à travers la recension et l'analyse de très nombreuses productions scientifiques du champ (Appel, Boulanger, Massou, 2010).

Ces travaux permettent aujourd'hui de se faire une idée relativement précise du concept foucauldien de dispositif, de sa généalogie et de son acception dans la communauté scientifique. Ainsi, dans un article très documenté et relativement incisif publié au sein de l'ouvrage précité, Isabelle Gavillet fustige l'utilisation tronquée du concept de dispositif qui a pour conséquence de « vider le concept de dispositif de son fondement heuristique. Isoler le dispositif de la problématique qu'il entend éclairer et de son contexte de formation revient à nier sa définition, quand la définition du concept est justement sa généalogie » (Gavillet, 2010 : 20). À juste titre sans doute, l'auteur montre que l'imprécision des sources afférentes à la définition foucauldienne du dispositif se traduit par l'amputation du concept de certaines de ses dimensions essentielles.

1.2. Qu'est-ce qu'un dispositif ?

Une définition classique du dispositif est reprise d'un entretien entre M. Foucault et A. Grosrichard dans la revue *Ornicar ?* publié en 1977². Le dispositif est alors défini comme « un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non-dit, ainsi que l'ensemble des relations que l'on peut établir entre ces éléments » (1977 : 62 et suivantes).

Or, si cette définition permet de bien appréhender l'objet de recherche en ce qu'il a de composite (agencement d'objets, de systèmes et d'acteurs hétérogènes, son caractère polysémiotique), elle laisse de côté deux autres dimensions essentielles qui spécifient le contexte épistémologique

1. *Hermès* 25, *Le dispositif*, Jacquinet G. et Monnoyer-Smith L. (coord.), 1999.

2. Le texte publié dans « Dits et Écrits », tome III, texte n° 206, est aujourd'hui intégralement disponible en ligne. J'en recommande chaudement la lecture : <http://1libertaire.free.fr/MFoucault158.html>.

dans lequel se place Michel Foucault et dans le cadre duquel le concept a été forgé. Ces deux autres dimensions sont les suivantes.

D'une part, ce qui intéresse M. Foucault est *la nature du lien entre ces éléments hétérogènes*, comment les discours et les pratiques s'articulent, se légitiment, ou au contraire masquent et oblitèrent des positions ou des fonctions. La suite de l'entretien paru dans *Ornicar ?* est à ce titre instructive. Car ce que traque M. Foucault ici ce sont les logiques de circulation du pouvoir qui sont autant de mises en œuvre et de productions de formes de savoir. D'abord conçu comme une *technique de pouvoir* en lien avec une *technique de savoir*, le dispositif chez M. Foucault devient, à partir de 1977, un dispositif de pouvoir qui s'actualise dans un enchevêtrement autour duquel se constituent des énoncés circulants. Le concept d'*épistémè*¹ cède la place à celui de pouvoir parce que précisément, il faut dépasser les discours pour comprendre les logiques d'exercice du pouvoir tel qu'il s'incarne matériellement au quotidien dans les techniques, les institutions, les règles, etc. L'articulation des dimensions énonciatives, symboliques, sémiotiques et techniques du dispositif participe à la construction de l'exercice de formes de pouvoir que M. Foucault détache ainsi de personnes, d'institutions ou de lieux dont il faudrait saisir l'ontologie propre pour en comprendre la performativité². On comprendra dès lors que la simple référence à « l'ensemble résolument hétérogène, etc. » pêche par réduction du dispositif à une concaténation d'éléments hétérogènes construisant des médiations. Pour analytiquement heuristique qu'elle soit, cette définition n'en demeure pas moins incomplète et rend peu justice à l'œuvre de M. Foucault qui, à travers ce concept, ne propose pas moins qu'un dépassement des cadres de pensée structuralistes et marxistes, dominants à son époque.

D'autre part, tout dispositif a une visée stratégique et répond à une sorte d'urgence politique qui en explique la genèse. Pour autant, s'il y a stratégie, et donc intentionnalité³ première, toute la richesse de la pensée

1. Que l'on peut grossièrement définir comme un cadre de pensée prépondérant à une époque, un *pattern* de pensée.

2. Dans le même entretien, M. Foucault précise : « le pouvoir ça n'existe pas. Je veux dire ceci : l'idée qu'il y a, à un endroit donné, quelque chose qui est un pouvoir, me paraît reposer sur une analyse truquée, et qui, en tout cas, ne rend pas compte d'un certain nombre de phénomènes. Le pouvoir c'est en réalité des relations, un faisceau plus ou moins organisé, plus ou moins pyramidalisé, plus ou moins coordonné de relations » (ibid.). La suite de la discussion est particulièrement intéressante et par manque de place, je ne peux la rapporter ici. M. Foucault avance notamment que le pouvoir ne peut seulement s'appréhender comme un exercice du haut en bas (élite sur le peuple), mais qu'il se construit dans un réseau capillaire, de bas en haut également, comme dans le cadre de la féodalité.

3. « J'ai dit que le dispositif était de nature essentiellement stratégique, ce qui suppose qu'il s'agit là d'une certaine manipulation de rapports de forces, d'une intervention rationnelle et concertée dans ces rapports de forces, soit pour les développer dans telle direction, soit pour les bloquer, ou pour les stabiliser, les utiliser. Le dispositif est donc toujours inscrit dans un jeu de pouvoir,

foucauldienne est bien de ne pas réduire non plus le dispositif à cet élément stratégique en oubliant que, de par sa nature même, le dispositif échappe partiellement à l'intention stratégique initiale. En effet, le dispositif vit et « est le résultat d'un double processus : processus de surdétermination fonctionnelle, d'une part, puisque chaque effet, positif et négatif, voulu ou non voulu, vient entrer en résonance, ou en contradiction, avec les autres, et appelle à une reprise, à un réajustement, des éléments hétérogènes qui surgissent çà et là. Processus de perpétuel remplissement stratégique, d'autre part » (*ibid.*).

Cette conceptualisation du dispositif comme stratégisé qui emporte avec lui son lot de contraintes sur les corps, sur l'action des individus et sur les énoncés auxquels il donne lieu s'accompagne d'une « capacité de résistance » des acteurs, induite par le processus de subjectivation que produit tout dispositif. Dans la pensée foucauldienne, les dispositifs participent à la constitution des individualités, mais celles-ci ne se réduisent pas à une forme d'aliénation : persiste la possibilité d'une échappatoire, d'une aptitude à la résistance, d'une invention de nouvelles possibilités d'existence et de nouveaux modes de vie. « Ce serait méconnaître le caractère strictement relationnel des relations de pouvoir. Elles ne peuvent exister qu'en fonction d'une multiplicité de points de résistance : ceux-ci jouent, dans les relations de pouvoir, le rôle d'adversaire, de cible, d'appui, de saillie pour une prise. [...] Elles sont l'autre terme, dans les relations de pouvoir : elles s'y inscrivent comme l'irréductible vis-à-vis. » (Foucault, 1976 : 126-127).

C'est sur ce point en particulier que l'intervention de Gilles Deleuze nous amènera, dans la seconde partie de ce chapitre, à compléter la proposition foucauldienne par une quatrième dimension qui est celle non pas de l'aptitude à la résistance mais de l'existence, dans tout dispositif, de *lignes de fuite*. Pour l'heure, il nous suffira de retenir que le questionnement de Michel Foucault sur le point de savoir si « on est nécessairement “dans” le pouvoir, qu'on ne lui échappe pas, qu'il n'y a pas, par rapport à lui, d'extérieur absolu, parce qu'on serait immanquablement soumis à la loi ? Ou que l'histoire étant la ruse de la raison, le pouvoir, lui, serait la ruse de l'histoire, celui qui toujours gagne ? » (Foucault, 1976 : 126) trouve sa solution dans un axiome spinoziste selon lequel toute force se confronte nécessairement à un champ de puissances susceptibles de le détruire. Pour autant, Foucault ne voit pas dans cette aptitude à la résistance une modalité de l'évolution des dispositifs, une façon de

mais toujours lié aussi à une ou à des bornes de savoir, qui en naissent mais, tout autant, le conditionnent. » (*ibid.*)

penser leur dégradation et leur mutation. Pour lui en effet qui récusait le principe de la dialectique hégélienne, les sociétés ne se contredisent pas mais stratéguisent et se stratéguisent : les dispositifs en tant que tels ne se transforment pas mais opèrent des formes de stratéguisations différentes selon les époques. Les phénomènes de résistance ne sont donc pas à la source de mutations, par logique contradictoire, mais servent à caractériser les évolutions que connaissent les dispositifs et leur adaptation à un contexte donné.

C'est d'ailleurs cela qui va principalement préoccuper Gilles Deleuze, et de façon plus prosaïque, les chercheurs que nous sommes.

2. La relecture deleuzienne du dispositif : les lignes de fuite

Nous pourrions nous en tenir là pour une définition du dispositif et analyser le web à partir des trois dimensions que nous venons de voir, à condition de parvenir à les opérationnaliser suffisamment pour nos analyses. Pourtant, je propose d'aller plus loin et de nous arrêter un peu sur la reconstruction du concept qu'en a fait Gilles Deleuze après la mort de son ami, d'une part, parce que sur un plan de l'histoire des concepts, cette relecture a été fondamentale dans la postérité de l'appréhension du concept par la communauté scientifique, et d'autre part, parce que sur le terrain nous l'avons trouvée particulièrement éclairante pour aborder certains phénomènes résultant du caractère hétérogène du dispositif.

2.1. La priorité au mouvement chez Deleuze

La reconstruction deleuzienne du dispositif de pouvoir foucauldien qui s'affirme progressivement dans des textes successifs entre 1977¹ et 1988², s'explique par l'attention prioritaire que Deleuze accorde à la mutation et aux changements au sein des dispositifs (que Deleuze reconceptualise en *diagramme*). En effet, comme nous l'avons vu plus haut, Foucault s'intéresse finalement assez peu au devenir des dispositifs. Il s'attache en effet plus à en décrire les effets et le fonctionnement que l'évolution et finalement la disparition ou mutation en un *autre* qui répondrait à d'autres

1. Dans une lettre adressée à M. Foucault, après la parution de *La volonté de savoir* et publiée dans le *Magazine littéraire* (n° 325) en 1994, intitulée « Désir et plaisir » puis reprise dans *Deux régimes de fous*, en 2003. Le texte est disponible en ligne : <http://multitudes.samizdat.net/article1353.html>

2. « Qu'est-ce qu'un dispositif ? » *Deux régimes de fous*, p. 317-325. Ce texte est une reprise d'un texte publié dans un colloque consacré à Foucault en 1988 publié au Seuil en 1989, *Michel Foucault. Rencontre internationale*, p. 185-195.

objectifs stratégiques. Or, cette question est centrale chez Deleuze qui est un penseur du *mouvement*. Il va donc voir dans les lignes de subjectivation proposées par Foucault dans *La volonté de savoir* la manifestation conceptuelle d'une crise de la pensée de l'auteur. Les lignes de subjectivation seraient ce qui permet d'appréhender cette créativité inhérente aux dispositifs et qui ne l'enfermerait pas dans des lignes infranchissables que sont celles de l'organisation stratégisée du pouvoir. Il surinterprète donc clairement la position de Foucault qui, pour autant qu'on puisse le dire sans se livrer à des exégèses grossières, n'a pas voulu y voir autre chose qu'une expression symptomatique des processus de production identitaire générés par les dispositifs, source de créativité et de résistance dans un environnement qui se stratégise. Deleuze, projetant dans les interrogations qu'avaient pu avoir Foucault à ce sujet, ses propres obsessions métaphysiques¹, voit dans les lignes de subjectivation non plus seulement la possibilité d'échapper aux mécanismes de pouvoir et d'en organiser les modalités pratiques, mais plus fondamentalement ce qui dans tout dispositif explique *qu'il fuit*.

Que veut dire que le *dispositif fuit* ? Deleuze veut signifier par là que, puisque pour lui ce qui prime dans le social est le désir et non pas le pouvoir (comme chez Foucault), les agencements et les dispositifs de pouvoir ne peuvent avoir pour effet que de réprimer le désir et non de le supprimer comme donnée naturelle. Les dispositifs codent le social, l'organisent, le contraignent, mais en tout état de cause, ces derniers fuient, s'échappent et *déterritorialisent*.

On voit qu'ainsi Deleuze reconvertit la notion de la subjectivation comme résistance et effet du dispositif de pouvoir dont on ne peut pas penser l'origine, en manifestation de la volonté de contrôle du désir² qui lui préexiste. À partir de ce moment, ce qui prime dans les dispositifs, c'est bien qu'ils *fuient*. Cette évolution dans l'acception du dispositif est essentielle puisqu'elle modifie substantiellement le statut des pratiques de résistance qui, de secondaires (dans l'ordre logique), deviennent primaires et constitutives même des dispositifs. C'est bien parce qu'ils proposent une canalisation et une répression du désir que les dispositifs, sont, par essence, voués sinon à l'échec du moins à la mutation. Et cette mutation ne vient pas de « nulle part » dans une organisation stratégisée qui semble tout faire pour coder et territorialiser le social, elle vient du dedans, comme condition même de cette organisation. Bref, on a beau

1. Voir par exemple cet extrait de citation, relevé par Krtolica : « Foucault pour son compte pressent que les dispositifs qu'il analyse ne peuvent pas être circonscrits par une ligne enveloppante, sans que d'autres vecteurs encore ne passent au-dessous ou au-dessus "franchir la ligne", dit-il, comme "passer de l'autre côté" », Deleuze, 2003, p. 318, cité par Krtolica, 2009, p. 111.

2. G. Deleuze parle d'ailleurs « d'agencements de désir ».

faire, hiérarchiser, énoncer, produire des lois et des institutions, des normes et des comportements, le dispositif *fuit*.

2.2. La valeur heuristique controversée des lignes de fuite

Cette posture critique non dialectique n'est bien sûr pas partagée par tous les chercheurs. C'est le cas d'Agemben qui, partant de la définition théologique de la *dispositio* veut nommer par là une praxis de gouvernement sans aucune relation avec l'être. Le dispositif en ce sens produit et saisit un sujet, et tente de l'orienter, de le gouverner pour atteindre « le bien » (Agemben, 2007 : 30). « J'appelle dispositif tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants » (*Ibid.* : 31). La subjectivation en ce sens est le résultat du processus d'appropriation identitaire du dispositif par l'individu, contrôlé de l'extérieur par les dispositifs. Or, dans les sociétés capitalistes contemporaines, les dispositifs connaissent une inflation sans limite. Cette « gigantesque accumulation » de dispositifs contraint le processus de subjectivation au point qu'il ne soit plus possible aujourd'hui de les « profaner », de les renverser et de restituer à l'individu sa liberté.

Cette approche, qui a le mérite de toujours rappeler le caractère stratégisant et comminatoire des dispositifs de pouvoir, est néanmoins contradictoire avec la pensée foucauldienne qui n'a jamais réduit la subjectivation à une pure intériorisation des dispositifs de pouvoir. Chez lui, ce processus est également une forme de créativité humaine qui organise les pratiques de résistance aux lignes de force qui s'imposent aux hommes.

Par ailleurs, il me semble que cette approche est empiriquement contredite par les très nombreuses recherches qui mettent en évidence les pratiques émancipatoires rendues possibles par les dispositifs, en particulier numériques (Monnoyer-Smith, 2006, 2010). Dans le champ de l'analyse politique, les travaux portant sur les partis politiques et le web rassemblés par Fabienne Greffet (2011) soulignent combien le web politique *fuit* : « les usages du web ne sont pas uniformes : d'une part, il subsiste des usages non prévus, des appropriations par des groupes militants, en somme des "inventions du quotidien" qui laissent une part de liberté et de créativité aux internautes à l'intérieur ou aux marges des partis, d'autre part, les organisations politiques intègrent ces techniques différemment selon leur histoire et leur culture particulière, et composent

avec leurs contraintes, de sorte qu'elles sont loin de se transformer en un modèle unique de "cyber-parti" » (Greffet, 2011 : 34).

Pour terminer sur ce point, la posture que je défends ici consiste précisément à tenir la dimension complexe de l'objet de recherche, avec les contradictions auxquelles donnent toujours lieu les médiations entre les éléments hétérogènes des dispositifs de pouvoir. De l'approche deleuzienne, je retiens que les dispositifs construisent et structurent du désir, stratégisent et contraignent, mais leurs structures complexes et leurs limitations inhérentes à l'impossibilité d'instrumentaliser totalement le désir¹ les rendent toujours perméables à la subversion et à la profanation. Pour aller plus loin que Deleuze, je dirai même que ce qui prime c'est l'aptitude humaine à constituer sa créativité dans sa relation à la technique : les dispositifs *fui*ent donc parce que le désir est inséparable des conditions de leur matérialisation.

3. Les quatre dimensions du dispositif

À partir de cette relecture, on peut rapporter le dispositif à quatre grandes dimensions qui peuvent s'avérer opératoires pour l'analyse, en particulier du web en tant qu'il s'inscrit dans un dispositif particulier. À leur sujet, Gilles Deleuze parle de « lignes de nature différentes » (Deleuze, 1989) pour décrire les dispositifs. Je dirai ici qu'il s'agit de points de vue ou de dimensions qui dépendent de la façon dont on approche le dispositif. Ces dimensions sont donc co-constitutives et n'impliquent donc pas de relations de causalité entre elles. Elles ne remplissent pas non plus de fonctions spécifiques : ce sont des régimes d'existence qui nous permettent d'avoir prise sur les dispositifs, en tant que chercheurs.

3.1. Les lignes de visibilité : le dispositif fait voir

Le premier régime est celui de la visibilité ou encore de la mise en lumière. Les dispositifs organisent un arrangement² entre tous les éléments qui les composent dont nous avons vu plus haut qu'ils se caractérisaient par leur grande hétérogénéité. Les dispositifs structurent des relations de médiations entre ces différentes composantes de manière à agir et à obtenir un certain résultat. Parce qu'ils répondent à une urgence et qu'ils ont une visée stratégique, ils configurent des solutions à ce qui est perçu comme problématique à une époque donnée. Autrement dit,

1. Dans ma propre terminologie, je parlerai davantage de créativité que de désir, mais on peut dire que le second est le ressort du premier...

2. C'est d'ailleurs par ce terme qu'il est généralement traduit en anglais : *arrangement*.

le concept nous permet d'appréhender plus globalement ce qui peut être éventuellement saisissable à l'échelle d'une pratique ou d'un individu en nous invitant à être attentif à l'enchevêtrement des relations sociotechniques, politiques, etc. qui configurent les pratiques observées. Tout se passe alors comme si l'on tirait le fil d'une pratique et que venait dans la main de l'observateur un filet finement tissé qui emporte avec lui tout un ensemble d'objets dont l'observateur (lui aussi pris dans les mailles du filet) n'avait pas pris la mesure. Les dispositifs créent des opportunités, des événements et des faits sociaux, tout en interdisant d'autres. C'est d'ailleurs sans doute par ce biais qu'il est possible de les appréhender : ce qu'ils font voir et qu'ils contraignent.

Les processus délibératifs compris comme s'inscrivant dans un dispositif participatif plus général (Julliard, Bonaccorsi, 2010) donnent ainsi à voir des formes institutionnelles de la participation (la Commission Nationale du Débat Public), mises en œuvre par un appareillage législatif (international avec la Convention d'Aarhus et national avec la loi Démocratie de Proximité de 2002 par exemple), dans des cadres procéduraux (en ligne et hors ligne) qui encadrent et contraignent des médiations entre acteurs, institutions et techniques participatives. La description fine de ce qui est donné à voir constitue une grille d'analyse des pratiques, de leurs origines, leurs limites et leurs caractères normatifs et prescriptifs. Virginie Julliard et Julia Bonaccorsi mettent ainsi en évidence que dans le débat public organisé sur le centre de traitement des déchets d'Ivry-sur-Seine, l'imbrication des processus se donne à voir sur le site web de la Commission Nationale à travers son organisation technosémiotique qui valorise l'institutionnalisation du débat comme un espace d'échange dans des cadres prédéfinis au sein duquel la parole est régulée et organisée, jusque dans ses moindres détails. Le site web (comme les réunions publiques) donne à voir un dispositif qui fait *agir* les acteurs dans le sens de l'échange argumenté dans les limites strictes que lui impose le dispositif (à savoir un lien réduit à la prise de décision et dans des formes spécifiques d'expression, on y reviendra plus loin).

La valeur heuristique de la mobilisation du concept de dispositif pour appréhender un processus participatif réside sur ce point dans l'attention qu'il nous invite à accorder aux médiations sociotechniques qu'il instaure pour produire un certain type de comportement de la part des acteurs. C'est d'ailleurs précisément parce que le dispositif cadre la participation que certains refusent d'y entrer, considérant qu'ils participent à la construction d'une légitimité procédurale à laquelle ils refusent d'adhérer (Mouffe, 1999) : le cas du débat public sur les nanotechnologies en fournit un exemple. Le collectif « Pièces et Mains d'œuvre » a

ainsi considéré que ce débat n'avait pour objectif que la seule fabrication d'une acceptabilité populaire aux projets de développement industriel des nanotechnologies (Fourniau, 2011). En ce sens, c'est tout le dispositif participatif lui-même qui est remis en question.

3.2. Les énoncés

Le second régime, ou seconde dimension, est celui des énoncés qui sont produits dans le dispositif. Les énoncés pour Foucault ne relèvent pas d'une catégorie interprétative, ou du moins, pas totalement. Ils résultent d'un travail archivistique qui vise à la mise en visibilité de ce qui, sans être caché, n'en n'est pas moins latent, pas *a priori visible* (Foucault, 1969). Les analyses de corpus de textes, de paroles et de propositions circonscrivent ainsi un donné énonciatif qui exprime ce qui peut être dit au sein du dispositif, ou inversement, ce que l'on ne peut pas dire. Les énoncés construisent un environnement axiologique qu'il s'agit de mettre en évidence au sein des médiations.

Comment construire son corpus pour parvenir à repérer les énoncés ? Deleuze reprend quelques pages importantes de *L'archéologie du savoir* dans son *Foucault* pour l'expliquer plus précisément. « Les mots, les phrases et les propositions retenus dans le corpus doivent être choisis autour des foyers diffus de pouvoir (et de résistance) mis en jeu par tel ou tel problème (...). Alors une fois constitué le corpus (qui ne présuppose rien de l'énoncé), on peut déterminer la manière dont le langage se rassemble sur ce corpus, "tombe" sur ce corpus (...). On est donc en mesure d'extraire des mots, des phrases et des propositions les énoncés qui ne se confondent pas avec eux. » (Deleuze, 2004 [1986] : 26-27).

En ce sens, la manière dont l'architecte (Souchier *et alii.*, 2003 ; Tardy, Jeanneret, 2007) génère, encadre le texte et participe à la production des énoncés est pour le chercheur instructif en ce qu'il révèle l'énoncé dans lequel se constituent les discours. Pour les citoyens, au cours d'un débat, il n'est ainsi pas indifférent de pouvoir s'exprimer dans un forum ou simplement dans une question (Monnoyer-Smith, 2011a). Le premier reconnaît une forme d'indépendance aux acteurs dans leur capacité à exprimer un argument et à interagir entre eux, le second traduit un cadrage pédagogique du dispositif au sein duquel les acteurs s'inscrivent comme demandeurs d'information. L'énoncé subséquent n'envisage pas, dans cet exemple-là, la même relation de pouvoir entre les acteurs. Ainsi, V. Julliard et J. Bonaccorsi montrent dans l'article précité que la technique du forum dans les débats publics participe à la construction d'un discours collectif au sein d'une archive dynamique. Ne pas activer cette

possibilité revient à refuser de reconnaître l'existence d'une aptitude délibérative à un collectif d'acteurs en les limitant à un face à face avec le maître d'ouvrage. Les conceptions de la participation qui se dégagent alors de ces discours sont dès lors significativement divergentes (*op. cit.*, p. 9).

Il y a bien sûr place pour l'interprétation dans la manière dont les mots et les propositions constituent le contenu des énoncés dans ce type d'analyse. Classiquement, on peut surinterpréter un architecte ou un cadrage technique comme la manifestation délibérée d'une normalisation de certains comportements ou de certaines pratiques. Mais c'est là que le concept de dispositif se révèle particulièrement heuristique en ce qu'il invite le chercheur à faire le lien entre ce contexte technique observé et les agencements sociaux et institutionnels qui ont permis sa mise en place. On pourra ainsi déterminer, derrière cet architecte, la nature des impensés ou des contraintes qui ont contribué à la mise en œuvre des pratiques observées. Dans leur analyse de l'Assemblée Participative Électronique sur le changement climatique Ideal EU, V. Julliard et J. Bonaccorsi ont ainsi montré que les modalités d'identification des internautes sur le site du débat n'avaient pas pour objectif un contrôle sur les participants mais résultaient davantage d'un impensé délégué au logiciel Drupal pour des raisons de facilité et de maîtrise de ce CMS¹ (*Ibid.* : 12). La mise en visibilité des énoncés ne se fait donc pas indépendamment de l'environnement de l'agencement qui structure le dispositif.

3.3. Les lignes de force : une cartographie du pouvoir

La troisième dimension du dispositif conduit à considérer la manière dont celui-ci instaure des relations de pouvoir entre les différents acteurs au sein des agencements. En effet, nous l'avons vu, un élément essentiel de la théorie du dispositif de Foucault veut considérer les modes de circulation des énoncés en tant qu'ils traduisent une contrainte sur les pratiques. Il s'agit alors moins de savoir qui détient ou est l'objet de l'exercice du pouvoir, quelles sont les victimes ou qui dispose d'une position privilégiée au sein du dispositif que de mettre en évidence un modèle sur lequel « se règlent les activités et les événements sociaux qui naissent par l'interaction sociale et qui sont la création de tout le monde et de personne, une activité de pouvoir qui n'est pas localisée puisqu'elle existe disséminée dans le domaine social » (Raffnsøe, 2008 : 62). L'analyse

1. *Content Management System*, logiciel gratuit qui propose une infrastructure technique facile à adapter pour des sites web participatifs et de débats.

dispositionnelle permet la production d'une cartographie des rapports de force qui disposent les pratiques, pour parler comme Deleuze : « carte de densité, d'intensité, qui procède par liaisons primaires non localisables, et qui passe à chaque instant par tout point "ou plutôt dans toute relation d'un point à un autre" » (Deleuze, 1986 : 44).

Cette cartographie des rapports de force se dessine à mesure que l'on établit la rationalité à l'œuvre dans la coordination des relations et des médiations qui s'établissent entre les différents éléments (institutions, acteurs, discours, lois, énoncés) et la manière dont elle contraint les acteurs selon leur situation au sein du dispositif. Les formes de ces contraintes, nous l'avons vu, peuvent être d'ordre technosémiotiques (contraintes de cadre de production d'énoncés dans un forum, un questionnaire ou encore un cahier d'acteur), discursives (forme de la proposition argumentative exigée pour être reçue¹), corporelles (une attitude particulière exigée qui nécessite un apprentissage à la prise de parole en public, Talpin, Wojcik, 2010), ou encore axiologiques (en imposant des modes de justification spécifiques par exemple, Talpin, Monnoyer-Smith, 2010).

L'analyse des dispositifs en termes de relations de pouvoir permet ainsi de dépasser les dichotomies trop simplistes qui veulent par exemple voir dans le web une inversion des rapports de pouvoir traditionnels entre élus et citoyens en donnant à ces derniers les moyens de s'affranchir des formes de la représentation classique, de produire et d'accéder à une expertise et une information alternative (Cardon, Granjon, 2010). Les pratiques nouvelles qu'autorisent les réseaux s'inscrivent ainsi dans un enchevêtrement technique, institutionnel et politique qui redessine – plus qu'il ne fait disparaître – les frontières au sein de la cartographie des lignes de forces traditionnelles centralisées. S'il y a donc bien glissement de la prérogative politique (Robert, 2005) à l'ère du numérique, celui-ci ne saurait être imputé unilatéralement à une autorité ou à une normativité institutionnelle, mais plutôt à un *pattern* qui organise et structure les relations entre les composantes du dispositif. On a ainsi pu voir sur le terrain combien la configuration technique des dispositifs participatifs contribuait de mille façons à limiter la portée de l'investissement politique des acteurs, voire d'exclure totalement certains d'entre eux (Monnoyer-Smith, Talpin, 2010 ; Monnoyer-Smith, 2011b ; Talpin, 2011).

1. Ce point est particulièrement vrai dans les débats publics CNDP où la prise de parole doit impérativement s'inscrire dans une argumentation faute d'être disqualifiée.

3.4. Les lignes de fuite

Enfin, la dernière dimension est constituée des *lignes de fuite* que nous avons vues plus haut. Cette dimension me paraît aujourd’hui plus pertinente et heuristique que l’approche foucauldienne en termes de résistance au pouvoir pour deux raisons.

La première, comme le notaient déjà Peeters et Charlier dans leur introduction au numéro d’*Hermès* sur le dispositif (Peeters, Charlier, 1999), est que la recherche actuelle, notamment en sociologie, en philosophie et en sciences de l’information et de la communication, n’envisage plus les relations entre technique, individus et pratiques sociales comme relevant essentiellement d’un rapport de rationalisation, d’instrumentalisation et d’aliénation comme pouvait le faire la philosophie des années 1970. Sans pouvoir développer plus avant ce point, on peut dire que l’attention portée aux pratiques individuelles expressives, alternatives et triviales a mis en évidence que la rationalité des dispositifs ne pouvait s’épuiser dans une dualité entre technologies disciplinaires/actions de résistances (Jenkins, 2006 ; Blondeau, 2007 ; Cardon, Granjon, 2010). La technique comme instrumentalisation des rapports de force univoques (qui s’opèrent sur l’individu) ne paraît pas correspondre à la diversité des relations que les acteurs entretiennent avec la technologie et que l’on peut observer sur le terrain. Ainsi, l’attention contemporaine portée aux pratiques individuelles de détournement, recodage, réinvention, réassemblage technosémiotiques nous invitent à reconsidérer la médiation technique comme une forme d’instauration symbolique dans laquelle l’individu ne perd pas systématiquement son âme. On peut dès lors comprendre la *ligne de fuite* comme cette aptitude du social à ne pas se laisser envahir par les logiques dispositionnelles, à être toujours première, comme une reconnaissance de la créativité humaine.

La seconde raison est liée au rapprochement que l’on peut faire entre dispositif et complexité. Depuis la publication de *La Méthode*¹ par E. Morin, une attention particulière a été portée aux propriétés des systèmes complexes. Or, celle de l’émergence qui veut que des organisations complexes émergent des qualités ou des produits inconnus des parties conçues isolément est formulée dès le tome 1 de *La méthode* (Abelmakeli, 2004). Les « conséquences non voulues » de Foucault peuvent ainsi être comprises comme de telles propriétés des dispositifs, sans que l’on puisse pour autant assimiler les deux théories (des systèmes complexes et du dispositif). Il reste que nos *lignes de fuite* permettent de rendre compte, plus parfaitement que les pratiques de résistance, de tels

1. Les 6 tomes sont publiés entre 1977 et 2004.

phénomènes inattendus. Pour cette raison, il nous paraît heuristique de retenir cette dimension comme essentielle dans le fonctionnement des dispositifs.

Conclusion

Le recours au concept de dispositif pour appréhender le web nécessite de s'imprégner de la genèse du concept afin de ne pas en faire une utilisation tronquée, réduite à ses caractéristiques instrumentales ou machiniques, pour en saisir le caractère protéiforme et son inscription dans une pensée critique qui vise à révéler l'inscription des formes stratégisées de pouvoir dans les sociétés humaines. Il nous invite à tenir ensemble les différentes dimensions qui instituent les pratiques sociales dans un complexe technique et symbolique hétérogène dont l'analyse des différentes parties ne peut se concevoir que dans leurs relations et leurs médiations.

Loin de pouvoir être naturalisés, les dispositifs décrivent des dynamiques évolutives qui se sédimentent localement dans des formes institutionnelles, des procédures techniques, des lois qui dessinent une cartographie du pouvoir que le chercheur peut donner à voir à travers ses analyses. Les différentes dimensions du dispositif décrites dans ce travail peuvent servir à les décortiquer et à faire ressortir les grands énoncés qui les structurent.

La valeur heuristique du concept apparaît lorsqu'il permet d'interroger les dynamiques à l'œuvre dans les articulations entre les éléments qui le composent à condition de ne pas considérer ces dernières comme le résultat d'un état de fait harmonieux. C'est ce qui rend le concept si utile pour une pensée résolument critique.

Références bibliographiques

- ABBATE Janet, 2000, *Inventing the Internet*, Cambridge, MA, MIT Press.
- ABDELMAKELI Ali Aït, 2004, « Edgar Morin, sociologue et théoricien de la complexité, des cultures nationales à la civilisation européenne », *Sociétés*, 86, p. 99-117.
- AGEMBEN Giorgio, 2007, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Paris, Payot & Rivages.
- APPEL Violaine, BOULANGER Hélène, MASSOU Luc (dir.), 2010, *Les dispositifs d'information et de communication. Concepts, usages et objets*, Bruxelles, De Boeck.
- BENNETT Lance W., IYENGAR Shanto, 2008, « A New Era of Minimal Effects ? The Changing Foundations of Political Communication », *Journal of Communication*, 58 (4), p. 707-731.
- BIMBER Bruce, 2001, « Information and Political Engagement in America : The Search for Effects of Information Technology at the Individual Level », *Political Research Quarterly*, Vol. 54 (1), p. 53-67.